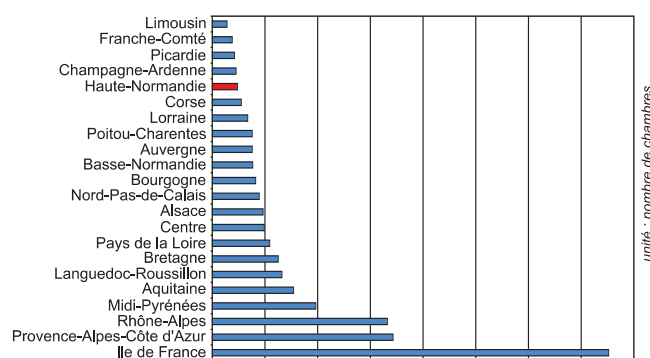


Haute-Normandie : stabilité de la capacité d'accueil hôtelière

Au 1er janvier 2010, la Haute-Normandie compte 292 hôtels offrant au total 9 625 chambres. Avec près de 2 % des établissements hôteliers et 2 % de la capacité d'accueil de la France métropolitaine, la région se classe au 18e rang des régions françaises en termes d'offre d'hébergement. Le nombre moyen de 33 chambres par hôtel est un peu inférieur à la moyenne nationale (35 chambres par établissement).

Le parc hôtelier haut normand est majoritairement localisé en Seine Maritime (70 % des hôtels) avec des hôtels proposant un plus grand nombre de chambres que dans l'Eure (26 chambres en moyenne dans l'Eure contre 36 en Seine-Maritime). Ce déséquilibre s'explique par la composition du parc différente dans les deux départements : d'une part les hôtels de chaîne, qui ont une capacité d'hébergement plus importante que les hôtels indépendants, sont massivement situés en Seine-Maritime, d'autre part, les hôtels hauts de gamme, répartis à 60 % en Seine-Maritime et 40 % dans l'Eure, sont des structures beaucoup plus imposantes en Seine-Maritime que dans l'Eure (51 chambres en moyenne contre 22).

Répartition de l'offre hôtelière par région au 1er janvier 2010



Source : Insee, Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services
Comité régional du tourisme et Comités départementaux du tourisme

Le parc régional a peu évolué entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010 : le nombre d'hôtels baisse de 1,7 % et le nombre de chambres reste stable. Les hôtels 2 étoiles dominent le parc et représentent plus de la moitié de l'offre régionale.

Isabelle DEMEUZOIS

Le parc hôtelier en Haute-Normandie au 1er janvier 2010

	Parc en 2010		Répartition en %	
	Hôtels	Chambres	Hôtels	Chambres
Eure	85	2251	29,1	23,4
Seine-Maritime	207	7374	70,9	76,6
Haute-Normandie	292	9625	100,0	100,0
0 étoile	67	2654	23,0	27,6
1 étoile	14	196	4,8	2,0
2 étoiles	154	4540	52,7	47,2
3 étoiles	48	2073	16,4	21,5
4 étoiles ou plus	9	162	3,1	1,7
Hôtels de chaîne	77	4981	26,4	51,8
Hôtels indépendants	215	4644	73,6	48,2

DÉFINITIONS

Hôtellerie homologuée : les hôtels sont classés ou homologués tourisme par arrêté préfectoral après délibération de la commission départementale d'action touristique. Ils sont classés en six catégories de zéro à quatre étoiles luxe. Les conditions requises portent sur le nombre de chambres, les locaux communs, l'équipement de l'hôtel, la surface et le confort des chambres, le niveau de service rendu par le personnel de l'hôtel.

MÉTHODOLOGIE

L'Insee réalise, dans le cadre d'une convention nationale avec la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi une enquête mensuelle de fréquentation dans l'hôtellerie pour laquelle un échantillon de base est interrogé chaque mois. Le champ de cette enquête couvre les hôtels homologués, les hôtels de chaîne non homologués et les logis de France non homologués de cinq chambres et plus. Afin d'augmenter la représentativité de l'enquête et la fiabilité des données, une extension régionale de l'échantillon permettant d'obtenir des résultats à des niveaux géographiques fins est financée par l'Insee et le Comité régional du tourisme de Normandie.

INSEE Haute-Normandie

8 quai de la Bourse
76037 Rouen cedex 1
Téléphone : 02 35 52 49 11
Télécopie : 02 35 15 06 32
Internet : www.insee.fr

Accueil téléphonique : 09 72 72 4000
du lundi au vendredi, 9h à 17h (prix d'un appel local)

INSEE Haute-Normandie

Directeur régional : Alain MALMARTEL

Brèves d'Aval : Directeur de la publication : Alain MALMARTEL
Rédactrice en chef : Maryse CADALANU

Mise en page : Marie-Isabelle LARDET